

FICHE FORMATION

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

fiche RNCP : RNCP36886

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux candidats âgés de 16 ans à 29 ans révolus.

L'âge peut être porté à 35 ans révolus si le candidat, dans un délai d'un an maximum après le précédent contrat d'apprentissage :

- signe un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- ou -a vu son contrat précédent rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge maximum pour signer un contrat d'apprentissage si le candidat :

- dispose d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- ou -est inscrit en tant que sportif de haut niveau ;
- ou -envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention de ce diplôme.

Prérequis

Être Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel Maintenance des Véhicules option A : Voitures Particulières ;

Ou Être de niveau Baccalauréat Professionnel Maintenance des Véhicules option A : Voitures Particulières et avoir satisfait aux tests d'aptitude et de motivations ;

Ou Être titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent et avoir satisfait aux tests d'aptitude et de motivations.

Modalités et délais d'accès

Période de positionnement de janvier à septembre.

Dossier de candidature :

- auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré ;
- ou -à partir du site internet de l'Institut (www.institutnicolasbarre.fr) cliquer sur **Ypareo** puis sur Espace candidature.

Rendez-vous individuel après complétude du dossier de candidature.

Validation de la candidature dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel, l'inscription ne sera définitive que lorsque le candidat aura trouvé son entreprise d'accueil et signé son contrat d'apprentissage. *Le candidat peut être accompagné dans la recherche de son entreprise d'accueil sur simple demande.*

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Réaliser la maintenance et le diagnostic des systèmes mécaniques.
Réaliser le diagnostic et la remise en état des systèmes à gestion électronique / multiplexée.
Réaliser le contrôle, la remise en état et le diagnostic des systèmes d'injection et de dépollution.
Réaliser le diagnostic et les interventions sur les systèmes de motorisation alternative.
Conseiller et appuyer techniquement les clients et les réceptionnaires.
Transmettre des savoir-faire et des connaissances techniques.

FICHE FORMATION

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Débouchés : Technicien expert après-vente automobile, Technicien expert des services multimarques de l'après-vente automobile, Agent de maîtrise atelier.

Suite de parcours : non concerné.

Passerelles/Équivalences : non concerné.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé. Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique. *(la liste des formateurs peut être communiquée sur demande auprès de l'Institut)*

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...).

Rythme de l'alternance : 2 semaines en entreprise, 1 semaine en centre de formation.

Modalités d'évaluation

Le Certificat se décompose en 8 blocs de compétences :

- Maintenance des systèmes mécaniques ;
- Diagnostic des systèmes mécaniques ;
- Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique / multiplexée ;
- Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution ;
- Diagnostic des systèmes d'injection et de dépollution ;
- Diagnostic et intervention sur les systèmes de motorisation alternative ;
- Conseils et appui technique auprès du client et du réceptionnaire ;
- Transmission des savoirs-faire et connaissances techniques.

Les évaluations de ces blocs se font par des études de cas et/ou des épreuves pratiques.

À l'issue des évaluations, le candidat passe un entretien de narration devant le jury s'il valide au minimum 80 % des blocs de compétences.

Le jury est composé d'un représentant salarial, d'un représentant patronal et d'un formateur extérieur.

A l'issue de l'entretien, il délivre ou non le Titre à Finalité Professionnelle Technicien Expert Après-Vente Automobile.

Nombre de participants

6 à 12 stagiaires.

Durée de la formation

18 mois ; 675 heures.

Programme

Bloc de Compétences n°1 : Maintenance des systèmes mécaniques

Réaliser la maintenance :

- des moteurs thermiques
- des systèmes de distribution
- des systèmes de lubrification moteur
- des circuits de refroidissement
- des systèmes d'embrayage
- des systèmes de direction
- d'un circuit de climatisation

Prévenir les risques électriques selon la réglementation en vigueur (NFC 18 550 niveau averti)

Bloc de Compétences n°2 : Diagnostic des systèmes mécaniques

Réaliser le diagnostic et remettre en état :

- les moteurs thermiques
- les transmissions mécaniques
- les trains roulants
- les systèmes de freinage
- le circuit de climatisation

Bloc de Compétences n°3 : Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique / multiplexée

Exploiter un schéma électrique

Utiliser l'outil de diagnostic

Réaliser le contrôle et le diagnostic des systèmes électroniques et multiplexés

Réaliser le contrôle et le diagnostic des capteurs et actionneurs

Contrôler et remplacer les systèmes pyrotechniques automobiles

Effectuer le diagnostic et les interventions sur :

- les systèmes de sécurité active
- les systèmes STOP AND START
- les boîtes de vitesses robotisées à simple et double embrayage
- les boîtes de vitesses automatiques et à variation continue
- les transmissions à 4 roues motrices
- les systèmes de suspensions pilotées
- les systèmes de climatisation régulée

Bloc de Compétences n°4 : Contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution

Contrôler un circuit électrique

Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection essence et diesel

Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de dépollution essence et diesel

Réaliser le contrôle et la remise en état des systèmes de suralimentation essence et diesel

Prévenir les risques électriques selon la réglementation en vigueur (NFC 18 550 niveau averti)

Bloc de Compétences n°5 : Diagnostic des systèmes d'injection et de dépollution

Exploiter un schéma électrique

Contrôler un circuit électrique

Utiliser l'outil de diagnostic

Réaliser le contrôle et le diagnostic des capteurs et actionneurs

Réaliser le diagnostic :

- des systèmes d'injection essence et diesel
- des systèmes de dépollution essence et diesel
- des systèmes de suralimentation essence et diesel

FICHE FORMATION

Bloc de Compétences n°6 : Diagnostic et intervention sur les systèmes de motorisation alternative

- Réaliser le diagnostic et les interventions sur les véhicules électriques (VE)
- Réaliser le diagnostic et les interventions sur les véhicules hybrides (VH)
- Réaliser la maintenance et le diagnostic des moteurs GPL
- Réaliser la maintenance et le diagnostic des moteurs GNV
- Prévenir les risques électriques pour sécuriser l'intervention sur un véhicule thermique, électrique et hybride, en conformité avec les préconisations de la norme NFC 18 550

Bloc de Compétences n°7 : Conseils et appui technique auprès du client et du réceptionnaire

- Collecter les informations techniques auprès du client et/ ou du réceptionnaire
- Expliquer et argumenter une solution technique au client et/ou au réceptionnaire pour justifier des interventions menées sur le véhicule

Bloc de Compétences n°8 : Transmission des savoirs-faire et connaissances techniques

- Accompagner un nouveau collaborateur
- Identifier les besoins en formation technique d'une équipe
- Répondre aux demandes individuelles d'appui technique
- Mettre en œuvre des situations de travail formatrices pour faciliter l'apprentissage de son équipe
- Animer une formation technique

Validation

Titre à finalité Professionnelle Technicien Expert Après-vente Automobile délivré par la Branche Professionnelle de l'Automobile (*date d'enregistrement : 29 septembre 2022*).

Validation possible d'un ou plusieurs blocs de compétences.

Résultats de la dernière session de formation (novembre 2023)



FICHE FORMATION

Les + de la formation (plus-value)

- # Lycée des métiers de l'Automobile.
- # Membre du réseau des CFA Pilotes de l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile).
- # Réseau important d'entreprises partenaires.
- # Plateaux techniques récents.
- # Formateurs issus du milieu professionnel.

Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 13 500 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap) ;
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé ;
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » ;
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie BLANCHARD.

Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès septembre 2025.

Rentrée de la période de formation en centre en octobre 2025.

Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières.

Contact(s)

Christophe MEERSMAN, Directeur Adjoint.